

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FÉVRIER 2019

Le Conseil Municipal de VAL D'OINGT s'est réuni en session ordinaire le lundi 11 février 2019 à 19h30 dans la salle du Conseil du Bois d'Oingt, sous la Présidence de Paul PERIGEAT, Maire de Val d'Oingt.

Mme Montet procède à l'appel des membres du Conseil : 24 présents, 14 absents dont 4 procurations, soit 28 votants

Philippe Proïetti est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Avant de demander à l'assemblée l'approbation du dernier procès-verbal, M. le Maire fait part de la remarque de Mme Rochard concernant une erreur notée dans le paragraphe relatif à l'harmonisation des bibliothèques. En effet, il faut noter que les bibliothèques de St Laurent d'Oingt et du Bois d'Oingt faisaient payer une cotisation aux adhérents pour le prêt des ouvrages alors que la bibliothèque de Oingt appliquait la gratuité et non le contraire !

Suite à cette remarque, le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la précédente réunion à la majorité absolue (avec 26 voix « Pour » et 2 « Contre »).

Les conseillers sont appelés à signer la feuille d'émargement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. FINANCES COMMUNALES : COMPLEMENT D'OPERATION D'INVESTISSEMENT – ARTICLE L1612-1 du CGCT

Exposé de Jean-Michel Dumont

Il est rappelé aux Conseillers Municipaux que dans le cadre de l'article L1612-1 du CGCT, une ou plusieurs opérations d'investissement peuvent être inscrites par anticipation au budget de 2019.

En effet, pour des raisons exceptionnelles, sachant que certains achats n'avaient pas été prévus dans le budget d'investissement 2018 (ils ne bénéficieront donc pas de l'utilisation des Restes à Réaliser), il est donc nécessaire de prévoir ces opérations par anticipation au vote du budget 2019.

Contenu de cet article :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'assemblée délibérante peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

① Les travaux de l'opération d'investissement n°447 « Jeux de boule à St Laurent d'Oingt » étaient prévus à partir d'avril 2019. S'agissant d'une opération présente depuis le budget 2018, des Restes à Réaliser seront reportés. Or, il s'avère que ces travaux pourraient être effectués dès février 2019, c'est pourquoi il est nécessaire de proposer dès à présent des crédits complémentaires par anticipation sur le budget 2019 à hauteur de 4357 € afin de compenser des frais d'élagage.

En application de l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé aux membres du Conseil Municipal que le montant de 4357 € soit prévu par anticipation sur le budget 2019 sur l'opération 447 « Jeux de boules » à St Laurent d'Oingt.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

② Suite à la vacance du local situé place de la libération au Bois d'Oingt (antérieurement occupé par le CMP), le Centre Médico-Social (pour les jeunes) ainsi qu'un psychologue proposent de partager ce lieu pour leurs activités médicales respectives.

Une remise en état et quelques travaux de réaménagement sont nécessaires pour permettre l'accueil de ces prestataires et ceci pour une mise en service début 2019.

Mme Rochard souhaite savoir si cela génèrera une hausse des loyers. M. Dumont précise que ces locaux sont actuellement vides et que ces travaux sont prévus pour mettre ce local en location.

Ainsi, il est proposé d'ouvrir, par anticipation au budget 2019, une opération d'investissement « Réhabilitation des bâtiments locatifs » pour ce local dans le cadre de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 6000 €.

Il est ainsi suggéré que le montant de 6000 € soit prévu par anticipation sur le budget 2019 pour l'ouverture de l'opération de réaménagement de ce local

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

③ Dans le cadre des travaux d'assainissement de l'avenue du 11 Novembre au Bois d'Oingt, il est nécessaire de prévoir par anticipation au vote du budget 2019, une ligne budgétaire de 2000 € afin d'améliorer le réseau d'eau unitaire.

C'est pourquoi, il est proposé d'ouvrir, par anticipation au budget 2019, une opération d'investissement « Réseau d'assainissement » pour ces travaux dans le cadre de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 2000 €.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

④ Toujours dans le cadre de l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé une extension des crédits de l'opération n°411 « Chapelle de St Laurent d'Oingt » à hauteur de 4000 € pour pallier au remplacement des vitraux qui seront restaurés au cours du 1^{er} trimestre 2019 par un groupe de bénévoles.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

⑤ L'opération d'investissement liée à l'école maternelle du Bois d'Oingt nécessitera un réaménagement notamment en ce qui concerne la mise en place d'une climatisation dans 2 salles du bâtiment. L'engagement budgétaire doit être réalisé dès ce 1^{er} trimestre pour permettre cette installation au cours des vacances scolaires de printemps, afin que l'utilisation soit effective dès mai 2019.

Il est donc proposé d'anticiper ces travaux pour l'école maternelle (opération 334) pour un montant de 8500 €.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

2. REVISION DES LOYERS à LA DATE D'ANNIVERSAIRE

Exposé de Paul Périgeat

Afin d'harmoniser les révisions annuelles des loyers, qui aujourd'hui sont effectuées au 01/01 de chaque année, M. le Maire propose à l'assemblée que la révision soit faite à la date d'anniversaire de chaque bail et non plus systématiquement au 01/01.

M. Deshayes souhaite savoir si cela engendrera des frais supplémentaires pour la Commune. S'agissant simplement d'une réorganisation dans le calcul des révisions des loyers, cela n'engendrera aucune charge complémentaire.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Exposé de Jean-Michel Dumont

L'article L2312-1 du CGCT prévoit que : « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ».

L'élaboration du budget doit se faire dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, d'où l'intérêt et l'importance du débat préalable d'orientations budgétaires auquel les élus de Val d'Oingt vont prendre part pour déterminer les grandes lignes budgétaires et les projets prioritaires en matière d'investissements.

M. Dumont rappelle et commente la situation budgétaire 2018 de la collectivité et souligne l'effort accompli concernant la maîtrise et la stabilisation des dépenses de fonctionnement. Un exposé est également proposé sur les dépenses et recettes d'investissement mettant l'accent sur les objectifs fixés début 2018, qui ont pu être atteints du fait de la maîtrise des opérations d'investissement et la diminution des restes à réaliser début 2019.

La maîtrise de l'ensemble du budget 2018 a permis de dégager une capacité d'autofinancement de 316000 € ; ce qui permettra :

- La couverture du remboursement du capital de la dette (262000 €)
- L'autofinancement d'une partie des investissements (54000€)

Vous pourrez retrouver toutes les données détaillées dans le rapport du débat d'orientation budgétaire qui sera mis sur le site internet de la commune ou consultable à la mairie siège.

Les propositions d'orientations budgétaires pour 2019 portent sur :

- En matière de fonctionnement :
 - La maîtrise des dépenses de fonctionnement à niveau constant
 - La poursuite de l'harmonisation des différents contrats par le lancement de différents appels d'offres
- En matière d'investissement :
 - La clôture de tous les contrats pluriannuels mis en place par les communes historiques
 - Le lancement de nouveaux appels à projets auprès du Département, Région et autres organismes pour les projets suivants :
 - Réfection du stade de foot du Bois d'Oingt
 - Diverses opérations de préservation du patrimoine à Oingt
 - Aménagement d'une cantine/garderie à l'école de St Laurent d'Oingt

- En matière de ressources humaines :
 - Anticiper les départs en retraite prévus en 2020 dans les services administratif et technique

Mme Rochard souhaite des précisions quant aux dépenses et recettes prévues pour le Clos Pichat en 2019. M. Dumont précise que des Appels d'offres ont été réalisés pour finir les travaux liés aux demandes de subvention dans le cadre du contrat pluriannuel, présents budgétairement en partie dans les restes à réaliser mais que le contenu exact des travaux restant à effectuer sera proposé très prochainement par la commission « bâtiment » dans le cadre du vote du budget 2019.

Quant aux potentielles subventions à recevoir, l'avancement des dossiers restent, à ce jour, en cours d'instruction et à fortiori incertains.

D'une manière générale, les opérations d'investissement qui seront proposés par l'ensemble des commissions pour une inscription au budget 2019, feront l'objet d'une étude par la commission « finances » courant mars 2019.

M. Dumont rappelle que le Débat d'orientation budgétaire ne traite pas du détail des dépenses et recettes à venir mais d'une tendance générale à prévoir pour que le budget 2019 puisse être établi dans le respect de ces grandes orientations.

Après débat,

Le conseil municipal,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, en application des articles L.2312-1, L3312-1, L413-1 du CGCT sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en séance.
- Approuve les objectifs prioritaires de la municipalité pour 2019 tels que cités ci-dessus.

DÉCISIONS du MAIRE

PROPOSITION D'ACHAT APPARTEMENT RÉSIDENCE DE LA CHAPELLE

M. le Maire rappelle les conditions de mise en vente des appartements (situés 2 rue Biolay au Bois d'Oingt – Résidence de la Chapelle) votée lors de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2018.
Le prix moyen plancher de mise en vente de 1950 €/m² a été retenu.

Après réception de l'Avis des Domaines concernant le lot n°3 (80.90 m²) + 1 cave + 2 places de parking, l'estimation notifiée est de 135000 €.

Après parution des annonces auprès de 3 agences immobilières locales, l'agence SC Immo propose l'offre suivante :
LOT 3 : Une proposition d'achat au prix de 157000 € net vendeur.

Monsieur le Maire indique donc que cette proposition entre dans l'objectif de vente fixé par délibération et qu'elle respecte l'estimation du service des Domaines ;

Ainsi la proposition d'achat du lot 3 a été validée pour signature du compromis de vente au prix de 157000 € net vendeur (Les frais d'achat restant à la charge de l'acquéreur).

DIVERS

Mme Séverine Rebouillat, élue, fait part de sa décision de démissionner du Conseil Municipal de Val d'Oingt ; ceci à effet dès la réception de sa lettre notifiant sa démission.

LA SÉANCE EST LEVÉE à 21H30